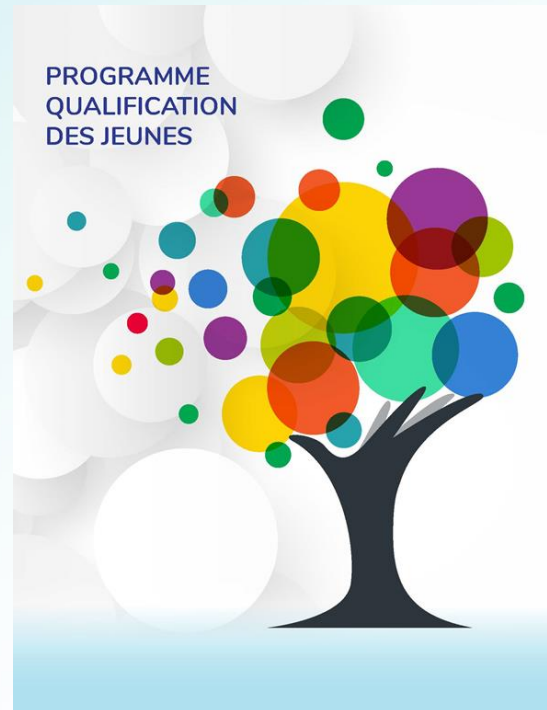


Pour le passage à la vie adulte

Symposium international sur les transitions
de la protection de l'enfance

Octobre 2023

Isabelle Lavertu



PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



- Coordonnatrice provinciale du Programme qualification des jeunes (PQJ) pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de la protection jeunesse.
 - Vision provinciale de l'évolution des jeunes et leurs besoins permettant d'agir en influence auprès des réseaux publics et communautaires ainsi qu'au niveau interministériel;
 - Liaison entre les régions pour soutenir l'harmonisation du programme et développer des pratiques novatrices;
 - Contribution à l'amélioration du suivi et de la continuité des services offerts aux jeunes de 16 à 25 ans concernés par la transition à la vie adulte;
 - Intégration d'une vision partagée du développement de l'autonomie auprès des intervenants de toutes les organisations jeunesse.

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Contexte

- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (aussi appelée Commission Laurent) – Mai 2019 (Rapport final déposé en avril 2021)
 - Sous la présidence de madame Régine Laurent
 - Mandat : Examiner les dispositifs de protection de la jeunesse dans différents réseaux d'intervention du Québec
 - Une des premières recommandations de la Commission Laurent en décembre 2019:
Rendre accessible le programme PQJ (Programme qualification des jeunes) à un plus grand nombre de jeunes.
- 2 juillet 2020 : Ministre Lionel Carmant annonce un investissement de 90 millions de dollars pour les services destinés aux jeunes en difficulté dont:
 - Nouveau financement dans les 16 régions pour l'ajout de postes d'éducateurs PQJ
 - Nouvelle coordination provinciale du PQJ mise en place en janvier 2021



PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Retour sur la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (rapport avril 2021)

- Recommandations Laurent ont confirmé les besoins des jeunes en transition à la vie adulte:



- ***... Services offerts en centre de réadaptation doivent tenir compte des approches visant une transition harmonieuse à la vie adulte.***
- ***... Rendre accessible le Programme qualification des jeunes à toute la clientèle visée.***
- ***... Favoriser leur pouvoir d'agir.***
- ***... Soutenir la transition à la vie adulte des jeunes en difficulté :***
 - ***Logement;***
 - ***Scolarisation et qualification professionnelle;***
 - ***Revenu;***
 - ***Soutien social et communautaire;***
 - ***Accès aux services de santé et services sociaux.***



Contexte actuel au Québec

- Près d'un enfant sur cinq, au Québec, est signalé à la DPJ avant ses 18 ans (Esposito, 2023);
- Augmentation du nombre de personnes en itinérance (dénombrement octobre 2022 : environ 40% de plus qu'en 2018);
- Entre 20 et 30 % des itinérants au Québec ont reçu des services de la protection de la jeunesse;
- Crise du logement sans précédent qui affecte la transition des jeunes;
- Pénurie de personnel : milieu de l'emploi peut être plus attractif qu'un parcours de qualification;
- Santé mentale des jeunes fragilisée suivant la période pandémique;
- Insécurité alimentaire en raison de la précarité des jeunes et de l'inflation actuelle.

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Question#1 Suivis des innovations : défis et actions

- Mise à jour du PQJ → PQJ 2.0 →(16-25 ans) → Élargissement de l'offre de service
- LPJ révision 2022 : Plan de transition pour chaque jeune de 16 à 18 ans
 - Les jeunes sont au centre des décisions qui concernent leur vie : projet de vie et préparation à la vie adulte
 - Démarche d'accompagnement
- Identification d'un porteur *Transition vers l'autonomie* (TVA) par région (par établissement)
 - Assurer la mise en place et le suivi des pratiques novatrices dans l'accompagnement des jeunes vers la majorité
- Plans d'action interministériel en santé mentale (2022-2026) et en itinérance (2021-2026)
 - Déploiement des Aires ouvertes (12-25 ans)
- Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) – volet Protection de la jeunesse
 - Aide à la sortie imminente d'un service d'hébergement en protection de la jeunesse (25% du revenu)

Deux instituts universitaires jeunesse/ Proximité avec le milieu de la recherche

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



3 défis et comment les relever

1. Volontariat et implication du jeune

- Garder les portes ouvertes, pas de liste d'attente, être là quand le jeune est prêt, aucun dossier fermé
- **Préparation en amont**
 - Dans les ressources d'hébergement (centres de réadaptation, foyers ou en famille d'accueil) :
 - Des objectifs clairs dans les plans d'intervention et un plan de transition en complémentarité avec le réseau
 - Révision de l'offre de service en centre de réadaptation en cours:
 - Accompagnement à mettre en place bien avant la majorité, au moins dès l'âge de 16 ans
 - Miser sur le développement de l'autonomie fonctionnelle et du pouvoir d'agir
 - Travailler en collaboration avec les ressources dans la communauté

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



2. Stabilité résidentielle:

- Ombrage à la scolarisation, à l'emploi, à la prise en charge de sa santé, de ses dépendances, ou autres
- Nous devons trouver des formules qui permettent de stabiliser les jeunes dans le temps et éviter de leur faire vivre de nouvelles transitions trop rapidement. Ils ont besoin de sécurité.
- Partenariat régional avec le communautaire à bonifier afin de mieux répondre collectivement aux besoins des jeunes. Le logement est un déterminant social de la santé : on doit s'assurer d'accompagner les jeunes dans cette transition à l'autonomie.

En cours : projets pilotes novateurs soutenus par le ministère de la Santé et des services sociaux

- Parcours résidentiels à bonifier avec le soutien des municipalités et des offices municipales de l'habitation (accompagnement en logement)
- Ententes avec des organismes de la communauté (ex. Appartements d'essai)
- Agent de logement jeunesse (ex Capitale-Nationale – pour soutenir la recherche de logement pour les jeunes)

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



3. Stabilité relationnelle

- Des relations significatives : une condition gagnante lors de la transition
- Trop d'adultes qui passent. Besoin d'adultes qui restent même quand ça va mal
- Pénurie de main d'œuvre qui affecte la dotation des postes et le remplacement en cas d'absence maladie
- Saisir les enjeux afin qu'ils deviennent des opportunités pour accompagner différemment les jeunes

Des pistes

- Nécessite une volonté provinciale, syndicale et des ressources humaines! (entrevue ancienneté compétence disponibilité engagement sur quelques années)
- Passer le relais avant la fin des services en protection
- Courage, ténacité, créativité, passion : Ensemble!

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



10

Question#2 : Changements majeurs au gouvernement / Projections

Des mesures déterminantes:

- Bonifier le programme : PQJ → PQJ 2.0 (16 à 25 ans élargissement de l'offre de service + d'intervenants, + de jeunes)
- Déployer des **Aires ouvertes** (16-25 ans)
 - Accessibilité à une équipe multidisciplinaire pour les jeunes à risque ou déjà désaffiliés afin d'obtenir des services pour leur santé physique, mentale et leur bien-être.
 - Accueillir les jeunes différemment : hors installation du réseau public, structure accueillante, disponibilité, offre de services structurés.
- **Un 1^{er} pas** pour la scolarisation en centre de réadaptation : Investissement (5,5 millions) pour l'amélioration des services spécialisés complémentaires



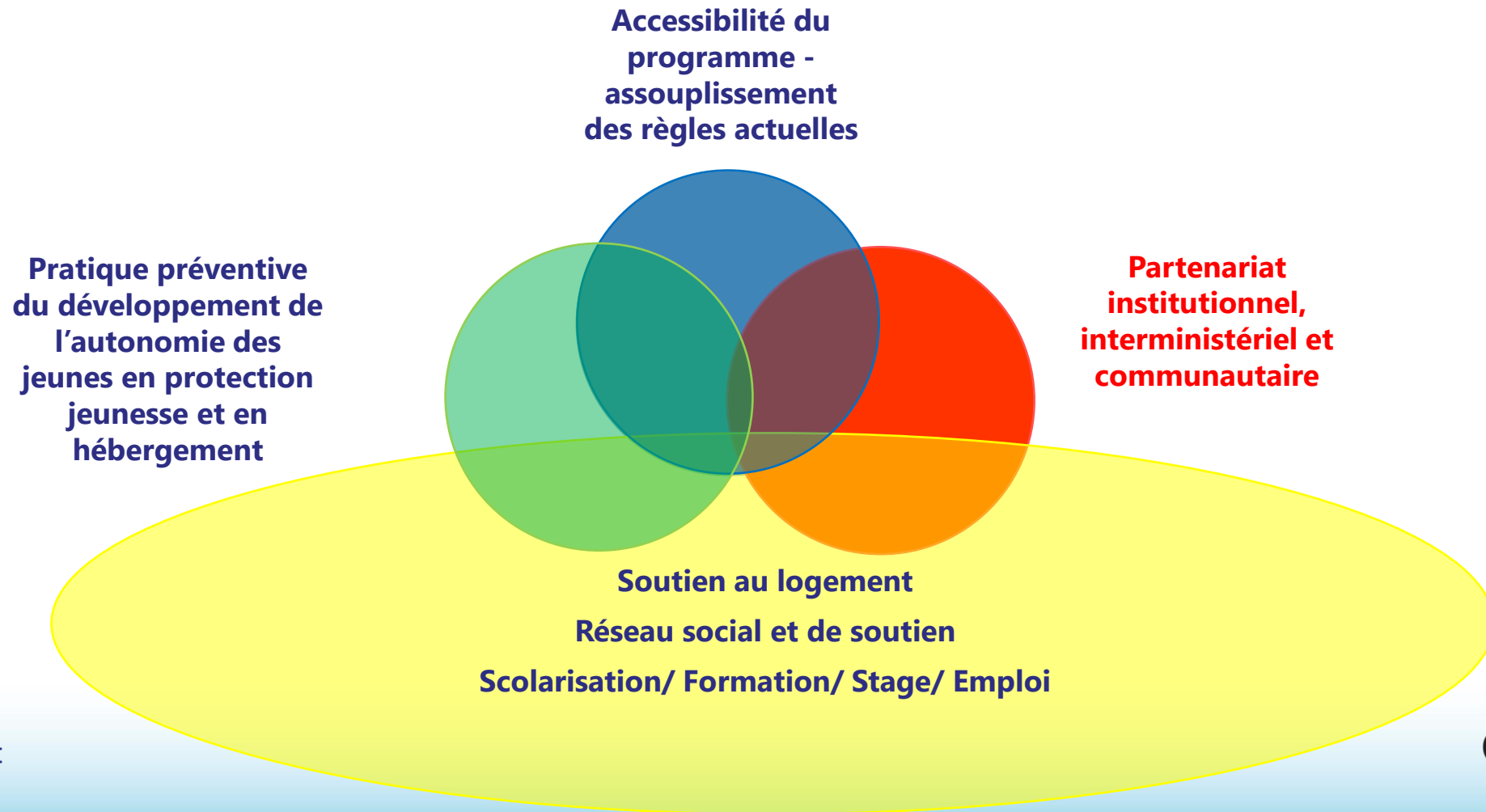
PQJ 2.0

En quelques diapositives



Actions prioritaires

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES





Élargissement

2020-2021

- ✓ **82** postes
- ✓ **820** jeunes
- ✓ Aucune formation

2021 à ce jour

- ✓ **146,2** postes éducateurs (**64.2 postes** ajoutés)
- ✓ Ratio de 10 jeunes/ intervenant (excluant le **PONT** 18-25)
- ✓ **1462** jeunes (excluant le **PONT** 18-25)
- ✓ Intensité: 3 contacts/ sem.
- ✓ Formation : + de **142** intervenants et gestionnaires
- ✓ Communautés de pratique provinciales mensuelles



PQJ 2.0

Offre de service renouvelée

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



PQJ : Programme régulier 16 à 19 ans

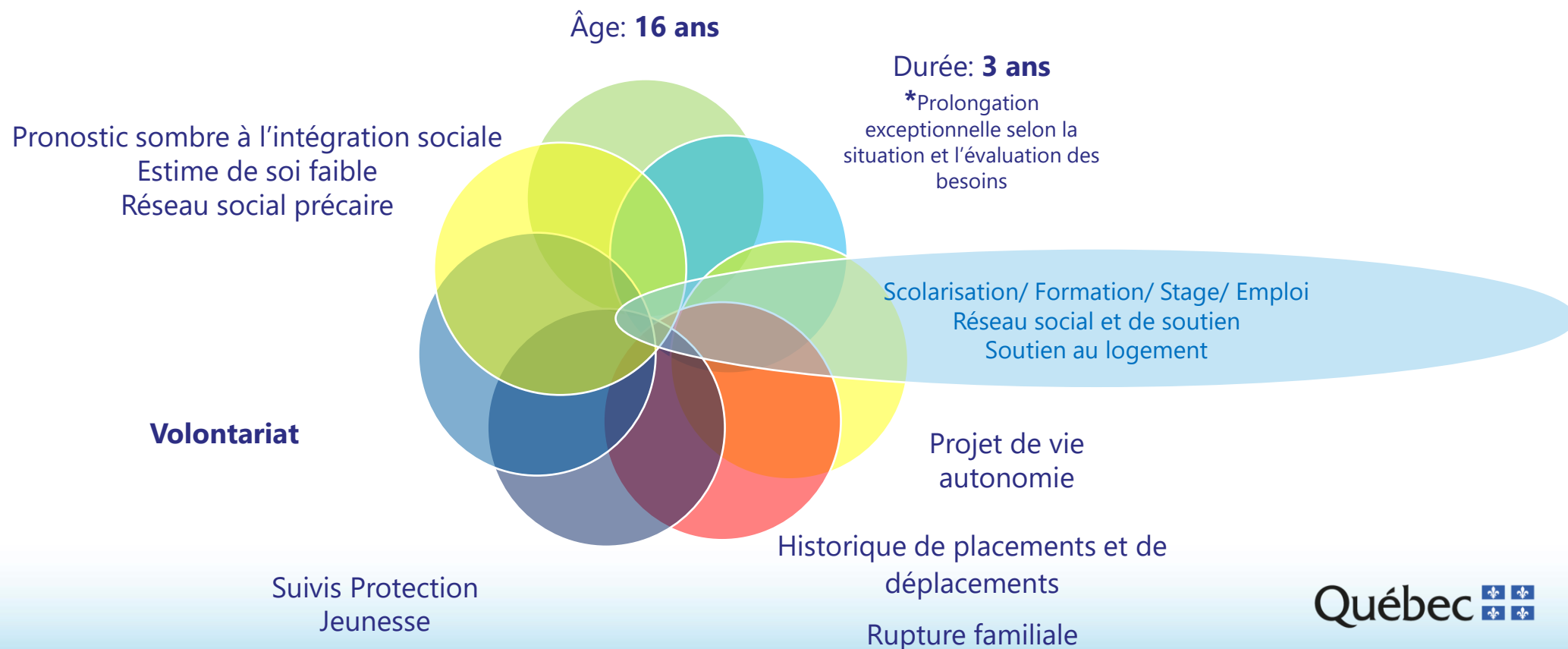
*Prioritaire

PQJ : Passage vie adulte 17+

PQJ : PONT 18 - 25



- Programme régulier: 16 à 19 ans* : **Priorité**





Passage vie adulte 17 +

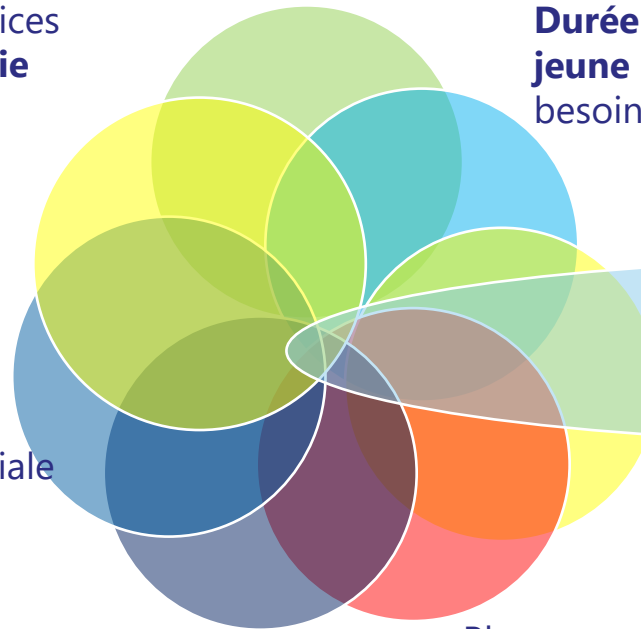


Jadis non preneur de services
Changement **projet de vie**
Rupture familiale
Placement à majorité



Réseau social précaire
Estime de soi faible
Pronostic sombre à l'intégration sociale

Durée à déterminer avec le jeune en fonction de ses besoins



Scolarisation/ Formation/ Stage/ Emploi
Réseau social et de soutien
Soutien au logement

Projet de vie
autonomie

Placement Protection
jeunesse (ou LSSSS)

Volontariat



PONT 18-25

Soutien et accompagnement court terme adapté aux besoins des jeunes
PQJ ou **NON PQJ** ayant reçu des services en vertu de la loi de la protection de la jeunesse

- ✓ Jeunes demandeurs d'aide
- ✓ Références personnalisées et accompagnées
- ✓ Soutien et accompagnement court terme
- ✓ Collaboration et **partenariat**



PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Un **plan d'action provincial** vivant dans chaque région de la province

Entre autres...

- Planification d'une structure d'influence, de soutien et de **développement des pratiques** en milieu d'hébergement et en ressources de type familial afin de diminuer les écarts entre l'institution et la communauté
- Participation aux travaux associés à la transition vie adulte des directions établissements concernées
 - Philosophie d'intervention, évolution des pratiques et gestion de risque concertée
- Développement d'un soutien à la persévérance scolaire et à l'intégration socioprofessionnelle
- **Partenariat régional avec le communautaire à développer, à maintenir et soutenir pour les besoins des jeunes et les services essentiels dont le soutien au logement et aux ressources d'hébergement**

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Question#2 : Changements majeurs au gouvernement / Projections (suite)

- Participation des jeunes: Mise en place du comité SAJES au ministère:
 - ✓ «S'affilier aux jeunes, écouter, s'inspirer»
 - ✓ 12 jeunes entre 14 et 21 ans ayant un vécu expérientiel avec la protection de la jeunesse
- Accessibilité au dossier de protection jusqu'à 43 ans (conservation 25 ans après la fermeture) avec accompagnement psychosocial
- Il est dorénavant prévu à l'article 3 de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit prendre les mesures pour soutenir les jeunes de moins de 26 ans qui ont été pris en charge par le directeur de la protection de la jeunesse, et ce, afin de faciliter leur passage à la vie adulte
- Dernières modifications à la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ), dont une emphase marquée a été mise sur la transition à la vie adulte

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



- Le Projet de loi n°15 (PL-15) marque un moment supplémentaire au cours de cette évolution afin que soit mis en place pour les enfants un filet de sécurité adapté aux défis d'aujourd'hui
- Pour mieux répondre à l'objectif d'assurer un meilleur passage à la vie adulte, l'article 57.2.2 prévoit de nouvelles obligations :
 - **Plan de transition pour tous les jeunes sans exception suivi en protection de la jeunesse, et ceci dans les deux années précédant leurs 18 ans**
 - Obligation d'informer le jeune de la possibilité de rester dans son milieu de vie substitut après sa majorité suivant les prescriptions de l'article 64.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse, notamment pour le jeune confié à une famille d'accueil. (Circulaire du ministère vs rétributions financières aux RTF jeunes voulant terminer leur diplôme d'études secondaires)

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



- Séjours prolongés:
 - Avec l'article 62.1, le législateur souhaite faciliter le passage du jeune à la vie adulte. Pour y arriver, il propose que des séjours prolongés puissent être autorisés dans les six (6) derniers mois d'une ordonnance confiant l'enfant à un milieu de vie substitut à majorité plutôt que dans les soixante (60) derniers jours de cette ordonnance
 - ✓ Défis: Gestion des risques vs gestion des opportunités
 - Il s'agit de séjours dont l'objectif est de préparer le retour du jeune dans le milieu familial ou social où il évolue habituellement. On offre donc plus de temps à l'intervenant DPJ pour préparer le jeune à cette transition
 - Le séjour prolongé pourra être autorisé dans tout autre milieu prévu au plan d'intervention



Question #3 : Prochaines étapes ? De quel soutien ou de quelles ressources avons-nous besoin?

- Ouverture à travailler conjointement : **Interministériel et intersectoriel**
- Révision de l'offre de service en centre de réadaptation : révision en fonction des trajectoires développementales et des traumatismes.
 - Développement de parcours résidentiel. Se sortir concept: «Tu dois partir aussitôt que ça va bien!»
- Développement d'un soutien à la persévérance scolaire et à l'intégration socioprofessionnelle

«... L'absence de diplôme, particulièrement chez les plus jeunes, est associée à davantage de précarité en emploi, à des emplois peu rémunérés, à davantage de situations à risque et de problèmes de santé.» (S. Bourdon et R. Bélisle, Université de Sherbrooke , Observatoire Jeunes et Société, 2016)
- Promouvoir la participation des jeunes



Question #4

De quoi avez-vous besoin de la part de la communauté ou de la recherche pour continuer à vous faire avancer dans votre travail?

- Municipalités :
 - Soutenir l'accompagnement en logement
 - Contribuer à la création de logements de transitions
 - Accessibilité à des logements favorisant la mixité sociale
- Mobiliser les partenaires intersectoriels (institutions, communautaire et privé) pour innover dans les formules d'hébergement ex. Appartements d'essai/ Laboratoires
- Importance de s'intéresser à l'ensemble des jeunes de la protection de la jeunesse, dont ceux en Ressources de type familial pour éviter que certains passent dans les mailles du filet de sécurité de nos services
- Prendre en compte la recherche : S'en inspirer; Évaluer ce qui est mise en place; Mieux comprendre les nouveaux courants de développement; Trouble neurodéveloppemental : mesure d'adaptation à mettre autour des jeunes
- Ajouter du financement dans le réseau communautaire pour le développement de nouvelles places et stabiliser les équipes
- De la place pour nos jeunes : Villes et communautés accueillantes pour les jeunes!

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



Tout le réseau doit s'ajuster et se mobiliser en cohérence et en partenariat : Ensemble!

Nous avons besoin de collaborateurs, de partenariats
interministériels, institutionnels et communautaires durables !

Pour l'intérêt de nos enfants, de notre jeunesse québécoise, les adultes en devenir!

PROGRAMME QUALIFICATION DES JEUNES



À chacun son Toit, À chacun sa Qualification,
À chacun une Continuité de soins et de services,
À chacun son Réseau de soutien et une Province unie
pour et avec sa *jeunesse*.





Merci!!!

Questions/ Commentaires

Isabelle.lavertu.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

514-962-0463